

Monsieur le Président,

Je suis heureuse de me trouver parmi vous. Avant de répondre à vos questions, j'aimerais, si vous me le permettez, faire quelques commentaires. Lors de sa troisième comparution devant ce Comité, je crois savoir que l'ambassadeur Ritchie a examiné avec vous les principaux points du texte officiel définitif publié la semaine dernière. J'aimerais que vous m'accordiez quelques instants afin de me permettre de vous dire pourquoi j'estime avantageux pour le Canada l'Accord de libre-échange proposé.

L'Accord conclu le 3 octobre et publié la semaine dernière répond aux besoins du Canada sur le plan des ressources, de l'agriculture, des pêches, de la fabrication et des services. Sa portée est considérable et il est innovateur. Il bâtit sur le passé et tient compte des besoins spéciaux. Il est conforme à nos obligations en vertu de l'Accord général. Il nous donne le temps de procéder aux ajustements socio-économiques nécessaires. Il protège certains programmes et politiques dans le cas desquels le Canada désire garder toute liberté d'action, par exemple en ce qui concerne les offices de commercialisation et l'encadrement de l'offre dans le secteur agricole, l'incitation au développement régional, les politiques et programmes culturels et, bien sûr, l'ensemble de nos programmes sociaux.

Cet accord créera un environnement de travail et de vie totalement nouveau pour les Canadiens. Il créera de nouvelles possibilités d'emplois. Il encouragera l'application de techniques plus poussées. Il accroîtra les revenus des Canadiens. Il les encouragera à bâtir leur avenir au Canada et attirera les meilleurs éléments de l'étranger. Il créera, généralement, une sorte d'environnement positif, constructif, ainsi que de nouvelles possibilités d'expansion et de croissance.

Mais surtout, cet Accord:

- 1) assure aux exportateurs canadiens de biens et de ressources un accès, comme nul autre pays industrialisé ne s'est vu accorder, au marché le plus important et le plus riche du monde;